

Paris, le 28 novembre 2005

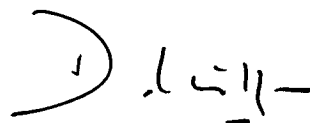
## PREFACE

La construction européenne s'est faite dans le respect de la diversité des Etats qui la composent. Ce principe s'applique notamment à la diversité culturelle et linguistique de notre continent, à laquelle la France attache une importance toute particulière.

Depuis l'élargissement à dix nouveaux Etats membres, la promotion de notre langue constitue un enjeu renouvelé pour la préservation de l'identité et des intérêts de la France, condition essentielle pour que les citoyens continuent de se reconnaître dans le projet européen et d'y adhérer.

C'est pourquoi la France et ses partenaires des pays ayant le français en partage, très attachés au respect du statut de la langue française dans les organisations internationales, ont engagé un effort de promotion de l'usage de notre langue et s'emploient à répondre aux demandes de formation exprimées par nos partenaires.

Les Français ayant des relations avec les institutions de l'Union européenne trouveront dans ce guide des informations juridiques et pratiques sur leur langue dont ils doivent systématiquement privilégier l'usage. Cet attachement concret à la langue française, qui n'est pas exclusif de l'emploi des différentes langues de l'Union, contribuera à faire vivre la diversité culturelle et linguistique de l'Europe.



Dominique de VILLEPIN